

Animation, Formation, Prévention - Renouvellement de la convention GIE «Point + Entreprises» et Ville de Besançon

M. l'Adjoint JEANNIARD, Rapporteur : Depuis 1985, une pépinière destinée à accueillir des entreprises de petite taille initiale travaillant dans les secteurs de l'artisanat, de la petite industrie et des services, est installée 3 rue Violet et s'est développée dans les quartiers de Palente (rue Berlioz) et de Planoise (avenue du Parc).

En 1988, pour répondre aux besoins exprimés par les futurs créateurs et les jeunes entrepreneurs, la Ville de Besançon a confié à un Groupement d'Intérêt Économique(GIE) «Point + Entreprises», une mission de service public pour la gestion et l'animation de la pépinière du même nom par convention d'une durée de 3 ans.

Depuis la signature de la première convention avec le GIE «Point + Entreprises» (1988) 55 entreprises et 104 emplois ont été créés.

La convention arrivant à expiration, le Conseil Municipal est invité :

- à décider le renouvellement de la convention GIE «Point + Entreprises» Ville de Besançon pour une durée de 3 ans, avec effet du 1^{er} septembre 1991,

- à autoriser M. le Député-Maire à signer la nouvelle convention,

- à apporter au GIE «Point + Entreprises» une participation financière annuelle, fixée à 310 000 F pour la première année à imputer sur le crédit figurant au chapitre 961.0/657.47020.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, en décide ainsi.